



Rembrandt au Mas !

Association loi 1901

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 Février 2022

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé les feuilles de présence qui sont annexées au présent procès-verbal.

Excusés :

- 14 adhérents dont 12 ont donné un pouvoir.
- Mme Castillo, maire de Casteljaloux et conseillère départementale pour le canton Les Forêts de Gascogne

Le président ouvre la séance en demandant si tous les membres présents acceptent que tous les votes de la présente assemblée générale soient faits à main levée. La proposition est validée à l'unanimité.

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 1^{er} octobre 2020.

Aucune question n'est posée par les membres présents et aucune n'a été adressée par écrit, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Rapport moral et d'activité du président.

Le président remercie les adhérents présents et excusés et exprime son contentement de les retrouver après une période prolongée sans réunion du fait de la situation sanitaire depuis la création de l'association.

Il remercie les élus municipaux et départementaux présents et leur exprime sa gratitude au regard du soutien important dont ils témoignent à l'égard de l'association et des projets qu'elle entend mettre en œuvre.

Il rappelle les principales étapes de la jeune association depuis octobre 2020, souligne qu'elle est forte de plus de 60 adhérents, à ce jour.

Le président se félicite que l'action conjuguée et déterminée de tous les acteurs concernés, ait permis le retour du tableau « Le Christ sur la Croix » de Rembrandt dans la collégiale, dans les prochains mois. Sachant que cette dernière a été en grande partie rénovée de la plus belle des manières. Il ne restera plus que les bas-côtés à mettre au même niveau de restauration.

Il se réjouit que la collégiale rénovée et le retour du tableau vont être particulièrement mis en valeur à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine du 16 au 18 septembre 2022 au cours desquelles la Région Nouvelle Aquitaine s'est engagée à mettre un coup de projecteur tout particulier

Le président fait un point sur les différents projets initiés par l'association à savoir :

- La création et l'aménagement de l'Espace de médiation patrimonial provisoirement appelé « Espace Rembrandt » et pour lequel le financement est en bonne voie.

Il sera au rez-de-chaussée du bâtiment « Le Grenier », propriété de la commune, lequel bâtiment va faire l'objet d'un programme important de réhabilitation. Il sera inauguré au cours de l'année 2023.

Cet espace de médiation sera axé sur 3 grands points :

- Rembrandt et le tableau
- La collégiale
- Le Mas d'Agenais, son histoire, son patrimoine, ses habitants, les activités économiques, culturelles, ...

Un des points en cours de discussion concerne l'accès et l'ouverture de cet Espace de médiation.

En fonction des choix qui seront faits (par exemple : accès libre, présence ou permanence) l'aménagement de cet Espace et l'offre des services seront différents.

- La création du site web de l'association en partenariat avec l'Office de Tourisme Val de Garonne Agglomération.

A cette occasion, le président précise qu'un axe fort de la politique de l'association a été de développer un vaste partenariat avec les institutions publiques de l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération, la municipalité et des interlocuteurs privés.

Pour ces derniers, il cite notamment la Fondation du Crédit Agricole, sur un autre registre l'Académie des Sciences, des lettres et des arts, remerciant, à cet égard, la présence de M. et Mme Trézéguet. Il remercie aussi Mme Garrouste, secrétaire de l'association Pays, Histoire et Patrimoine.

- La réalisation de 2 films
 - « Un Rembrandt dans notre village » : projet de court métrage documentaire pour une projection permanente dans l'Espace de médiation du Mas d'Agenais. Le synopsis de ce film est annexé au présent document. Ce film sera réalisé par M. Stéphane Bihan, auteur – réalisateur, demeurant au Mas d'Agenais.

Ce film sera présenté en avant-première le vendredi 16 septembre pour les Journées Européennes du Patrimoine.

- « Le Mas d'Agenais, hier et aujourd'hui » : Riche d'un fond iconographique datant du début du XXème siècle, l'association souhaite mettre en valeur toute la richesse patrimoniale et humaine du Mas d'Agenais à travers ce film. Cette plongée dans le passé proche et lointain à la fois sera prolongée par des images du village filmées aujourd'hui pour montrer, sous un jour contemporain, ce même patrimoine et ce même village. Ce film sera réalisé par M. Serge Houot, réalisateur ;

Ce film sera diffusé en continu, lors de Journées Européennes du Patrimoine, dans la vitrine du futur Espace de médiation.

- La publication d'une plaquette sur le tableau « Le Christ sur la Croix » et Rembrandt, avec le concours du Crédit Agricole.
Cette plaquette sera à la disposition du public dans l'Espace de médiation.
- L'Organisation d'une table ronde d'experts qui préparera la tenue d'un colloque international en 2023 ou 2024 selon les disponibilités des différents intervenants français et internationaux. Les objectifs majeurs de ce colloque seront de lever quelques grandes inconnues qui accompagnent ce tableau et de souligner la place majeure que cette œuvre a dans l'histoire de l'art.
- Une exposition dans les bas-côtés de la collégiale de quelques œuvres de Félix de Récondo pendant la période estivale 2022. Les dates ne sont pas définitivement arrêtées mais l'exposition pourrait être en place de mi-juillet à la fin des Journées Européennes du Patrimoine.

Après échanges avec les adhérents, le président soumet son rapport moral et d'activité au vote. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation des comptes

Le trésorier commente les comptes qui ont été adressés aux adhérents avec l'invitation à cette assemblée.

Le résultat au 31 12 2021 s'établit à :à voir avec Bruno – voir aussi une nouvelle présentation à joindre au présent PV

Le président remercie les adhérents pour les cotisations et les dons reçus depuis octobre 2020. Il renouvelle ses remerciements à l'égard des collectivités et partenaires qui sont en train de s'engager financièrement auprès de l'association.

Le président soumet au vote le compte administratif 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

Le président demande que quitus soit donné au Trésorier. L'assemblée vote à l'unanimité le quitus.

4. Activités prévisionnelles de l'association en 2022

Le secrétaire énumère les différents projets que l'association a présentés depuis octobre 2020.

Les priorités retenues, en fonction des subventions susceptibles d'être obtenues sur cet exercice sont celles que le président a présentées précédemment à savoir :

- L'espace de médiation
- Le site web
- Les films
- La plaquette « Rembrandt et le tableau »
- Exposition « Félix de Récondo » dans la collégiale

- La table ronde

Concernant les projets Exposition photo « Les portraits » et Festival « Cinéma et Peinture », l'association doit les reporter sur l'année 2023. Un courrier va être adressé aux partenaires qui étaient associés à ce projet.

L'association souhaitait organiser une exposition avec des artistes de la Région en lien avec Yves Leguellec. Les membres du bureau s'étaient rapprochés de M. Champon pour utiliser le bas de l'ancien hôtel-restaurant. Malheureusement, ce bâtiment vient d'être vendu et ne sera plus accessible.

Le projet est compromis faute d'avoir des locaux adaptés disponibles sur la commune. Ce point amène à des échanges entre les participants sur la nécessité d'avoir à terme un lieu d'expositions sur la commune si l'on veut développer une politique culturelle et artistique.

Le secrétaire explique la démarche de l'association qui a déposé un projet « Aménagement et Equipement de l'Espace Rembrandt dans le cadre du Budget Participatif Citoyen du Conseil départemental 2022. Il insiste sur la nécessité d'une forte mobilisation des adhérents pour obtenir le maximum de votes en faveur du projet défendu par l'association, gage de l'obtention du budget de 14 100 €.

Un document explicatif a été remis aux participants. Il sera adressé à tous les adhérents excusés.

Un débat s'engage sur le choix qui a été fait de s'associer avec deux autres associations. Sans remettre en cause la démarche, il ressort que cette association peut avoir des inconvénients. Aussi, convient-il de s'assurer que le vote en faveur du projet de l'association soit massif.

5. Dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement de la Vie Associative

L'association va déposer un dossier dans ce cadre. Ce fonds s'adresse à l'ensemble du secteur associatif. Il est destiné très prioritairement aux associations faiblement employeuses comme la nôtre.

En 2022, 2 priorités :

- Axe 1 : financement global
- Axe 2 : Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes

6. Montants de cotisations et appel à cotisations

Le président propose que les montants des cotisations restent inchangés en 2022 à savoir :

Adhésion : Personne physique :

- Simple adhérent : 20 € (10 € pour les étudiants, chômeurs, retraités)
- Soutien : 50 €
- Bienfaiteur : 100 €
- Montant libre : au-delà de 100 €

Le trésorier rappelle que les sommes versées à l'association à partir de 50 € donnent droit à la réduction d'impôts prévue par les dispositions de l'article 200 du CGI et qu'il est en mesure de délivrer un reçu fiscal à cet effet.

Adhésion : Entreprise

- Adhésion simple : 50 €
- Adhésion de soutien : 100 €
- Montant libre : au-delà de 100 €

Le trésorier rappelle à nouveau que les sommes versées ouvrent droit à la réduction d'impôts de 60 % prévue par les dispositions de l'article 238 bis du CGI et qu'il est en mesure de délivrer un reçu fiscal à cet effet.

Le président soumet au vote les montants des adhésions. Elles sont approuvées à l'unanimité.

L'appel à cotisations va être lancé dans les prochains jours.

7. Présentation du budget prévisionnel 2022

Le trésorier indique que le budget prévisionnel sera transmis à tous les adhérents dès que les négociations actuellement en cours avec les collectivités et partenaires concernés seront finalisées. Les adhérents auront alors la possibilité de formuler toutes les questions et précisions qui leur paraîtront nécessaires par courriel ou courrier au trésorier.

8. Election des membres du bureau

Les statuts de l'association, à l'article 13 stipule :

« L'association est dirigée par un bureau formé de 3 membres au moins, élus pour 2 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le bureau est composé :

1. Un (e) président-e
2. Un(e) ou plusieurs vice-président-e-s
3. Un (e) secrétaire
4. Un (e) trésorier(e)

Le président précise que, compte-tenu de la situation sanitaire depuis 2020, l'assemblée générale ne s'est pas réunie en 2021. Ce qui explique la tenue de cette assemblée générale au 18 février 2022. Même si le mandat du présent bureau n'est pas arrivé à son terme, il propose aux adhérents de le renouveler par anticipation de quelques mois ce qui évitera la tenue d'une nouvelle assemblée générale en octobre 2022 pour cette seule raison.

Les actuels membres du bureau se représentent. Mme Cécile Humeau précise qu'elle souhaite rester au bureau sans la fonction de vice-présidente.

Le président sollicite les candidatures des adhérents présents.

M. Bernard Elie est candidat.

M. le président soumet les candidatures suivantes au vote :

- J-Jacques Terrin
- Cécile Humeau
- Bruno Bouillane
- Bernard Elie

- J-Yves Vincent

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Le président indique que le présent bureau, élu jusqu' en février 2024, sera constitué de la sorte :

- J-Jacques Terrin , président
- J-Yves Vincent, vice-président
- Bernard Elie, secrétaire
- Bruno de Bouillane, trésorier
- Cécile Humeau

En lieu et place du conseil d'orientation qui ne s'est jamais réuni depuis octobre 2020, le président propose que des adhérents candidatent pour faire partie d'un bureau élargi. Les personnes qui seront élus également pour 2 ans, n'auront pas le droit de vote au sein du bureau mais auront les mêmes missions que celles qui avaient été fixées au conseil d'orientation à savoir :

- D'assister le bureau dans ses choix stratégiques
- D'accompagner ses travaux, les commenter et les évaluer
- De participer aux débats que l'association anime
- D'impulser de nouvelles pistes d'actions et suggérer des investigations inédites

Le président soumet les candidatures suivantes au vote :

- Mme Chantal Beaucourt
- Mme Marie-Françoise Elie
- M. Stéphane Bihan
- M. Christian Olliet.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

9. Questions diverses

L'invitation à cette assemblée Générale stipulait que les adhérents qui souhaitaient débattre d' une question, devaient la transmettre au secrétaire de l'association avant le 12 février. Aucune question n'est parvenue à ce dernier.

Aucune question diverse n'étant posée, le président remercie tous les élus, les adhérents et sympathisants présents et lève la séance.

Le Mas d'Agenais le 21 février 2022

Le président de l'association
Rembrandt au Mas !

